

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUILLET 2020 à 18 HEURES 30

Convocation du 21/07/2020

Etaient présents : Mmes PAGANIN – BELAÏCHE - TRENTIN – DUVAL - MM. ROUSSEL – ROSSI– KAABI - FINOCCHIARO - DOS SANTOS - HEINTZ - DEGORCE – EININGER - Mmes CHARLEVOL — MAROT – DELIZY – PICARD – LE VAN

MM. MERO - VINCENT – Mme LEMOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absent représenté :

Mme GARENTE par M. MERO

Secrétaire de séance : M. ROSSI Florent

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 10 JUILLET 2020. Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

1 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNE :

Madame le Maire précise que le compte de gestion du trésorier comptable de la commune et le compte administratif de l'ordonnateur sont strictement identiques et conformes. Il n'appelle aucune observation. Le tableau des résultats budgétaires de l'année 2019 incluant les reports 2018, fait apparaître :

- Excédents de fonctionnement : 551.283,92 €
- Excédents d'investissement : 34.731,63 €

VOTE : unanimité.

2 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET COMMUNE :

La présentation du CA 2019 se fait en détail par section (Fonctionnement/Investissement) chapitre et par article. (Présentation Power Point).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	2 428 845.00 €	4 254 494.00 €
Réalisées	2 170 576.22 €	2 000 631.25 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	2 428 845.00 €	4 254 494.00 €
Réalisées	2 560 563.20 €	1 462 992.12 €
RESULTAT EXERCICE 2019		
Excédent	389 986.98 €	
Déficit		- 537 639.13 €
REPORTS 2018		
Excédent	161 296.94 €	572 370.76 €
Déficit		
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019		
Excédent	551 283.92 €	34 731.63 €
Déficit		
RESTE A REALISER 2019		
Répenses investissement		443 393.00 €
Recettes investissement		227 529.00 €
Besoin de financement		- 215 864.00 €
RESULTAT AVEC LES RAR 2019	551 283.92 €	- 181 132.37 €
Résultat cumulé 2019	370 151.55 €	

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ay résultat de clôture cumulés 2019 + reports 2018, ont été rajoutés les « restes à réaliser », qui correspondent aux dépenses engagées à la fin de l'année, dont les factures ne sont pas encore parvenues en Mairie.

Le résultat cumulé avec les RAR 2019 permet d'afficher un excédent de clôture de 370.151, 55 €.

VOTE : unanimité.

1 (bis) – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire précise que le compte de gestion du trésorier comptable de la commune et le compte administratif de l'ordonnateur sont strictement identiques et conformes. Il n'appelle aucune observation. Le tableau des résultats budgétaires de l'année 2019 incluant les reports 2018, fait apparaître :

- Excédents de fonctionnement : 129.237,92 €
- Excédents d'investissement : 68.233,45 €

VOTE : unanimité.

2 (bis) – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT :

La présentation du CA 2019 se fait en détail par section (Fonctionnement/Investissement) chapitre et par article.

	Section d'exploitation	Section d'investissement
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	363 013.00 €	318 393.00 €
Réalisées	252 745.06 €	157 421.83 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	363 013.00 €	318 393.00 €
Réalisées	143 726.93 €	32 793.28 €
RESULTAT EXERCICE 2019		
Excédent	- 109 018.13 €	
Déficit		- 124 628.55 €
REPORTS 2018		
Excédent	238 256.05 €	192 862.00 €
Déficit		
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019		
Excédent	129 237.92 €	68 233.45 €
Déficit		

VOTE : unanimité.

3 – REINTEGRATION DES RESULTATS DU CA 2019 ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET COMMUNAL :

Madame le Maire demande au Conseil de valider l'intégration des résultats de clôture du CA 2019 du budget assainissement au budget principal de la Commune, suite à la dissolution du budget assainissement au 31/12/2019, et préalablement au transfert à la CAPG, qui en a la compétence au 01/01/2020.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Budgets	Résultats de cloture 2019	
	fonctionnement ligne 002	investissement ligne 001
Budget principal de la commune	551 283.92 €	34 731.63 €
Budget assainissement	129 237.92 €	68 233.45 €
Résultat cumulé	680 521.84 €	102 965.08 €

VOTE : unanimité.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE + ASSAINISSEMENT 2019 :

Une fois les résultats du Compte Administratif 2019 Assainissement intégrés au Compte Administratif 2019 de la commune, il convient de prévoir l'affectation de résultat nécessaire afin de couvrir le besoin d'investissement du budget communal constaté de – 181.132,37 € et de pouvoir reverser à la CAPG les excédents du budget d'assainissement de 197.471,37 €.

Il est donc proposé par Mme le Maire l'affectation suivante au BP 2020 Commune :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 680.521,84 €
 - A affecter en recettes d'Investissement R 1068 : 181.132,37 €
 - A reporter en recettes de Fonctionnement R 002 : 499.389,47 €

VOTE : unanimité

5 – TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 A LA CAPG :

Les résultats assainissement de 197.471,37 € une fois intégrés au BP 2020 de la commune, seront ensuite transférés à la CAPG par les opérations suivantes prévues au BP 2020 :

- Fonctionnement Dépenses compte 678 : 129.237,92 €
- Investissement Dépenses compte 1068 : 68.233,45 €

VOTE : unanimité.

6 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

En préambule au vote du BP 2020, Mme le Maire souhaite informer le conseil sur la situation qu'elle découvre au moment de sa prise de fonction.

Il y a peu de marge de manœuvres financières, en effet la trésorerie disponible au 31/12/2019 est d'environ 370.000 €, légèrement supérieur au fond de roulement nécessaire pour une commune de notre strate. Le compte administratif 2019 fait apparaître clairement des prévisions de ventes de terrains communaux non réalisées à ce jour à hauteur de 1.450.000 €.

Il est bon de rappeler que la première tranche du chantier de surélévation du groupe scolaire du Bayle, qui devait durer 7 mois, n'est à ce jour pas terminée au bout de 3 ans, pour un montant de travaux de plus 2 millions d'Euros. Ceci hors réfection du rez-de-chaussée de l'école qui a été totalement dévasté durant la phase chantier.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A ce jour, se pose la question du lancement de la tranche optionnelle, qui prévoyait la construction du réfectoire et de la cuisine, pour une durée estimée à 9 mois, pour 2,3 millions ? Quels en seraient les financements ? Quels en serait la durée ?

De toute façon, à court terme l'école ainsi surélevée sera trop petite, les équipes et les entreprises sont usées par la longueur du chantier, le personnel scolaire et les enfants sont pénalisés et le budget est disproportionné.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose de ne pas faire la tranche optionnelle et fixe un objectif de rentrée de l'école maternelle dans les nouveaux locaux en 2021. Elle demande l'annulation de la délibération du 25/11/2019 de la précédente équipe municipale qui prévoyait l'affermissement de la tranche optionnelle, précisant que cette délibération n'a pas connu d'exécution et qu'aucune notification n'a été envoyée aux entreprises.

M. MERO rappelle que les locaux des cuisines sont vétustes et qu'il n'y a pas de chambre froide. Des travaux sont-ils prévus ? De plus en cas de grosses pluies cévenoles comment les enfants d'élémentaire seront-ils mis en sécurité ? Dans la seconde tranche le restaurant surélevé servait de zone de repli.

Mme le Maire informe être intervenue auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes afin de conserver le bénéfice de la subvention de 250.000 €, pour les aménagements et travaux nécessaires des cuisines scolaires existantes. Les élémentaires pourront être accueillis dans les classes maternelles à l'étage dans l'attente d'évacuation.

M. LALANDE demande que soit vérifié si l'étage peut supporter autant d'enfants.

Mme le Maire confirme que cette vérification sera faite.

Mme BELAÏCHE fait remarquer que 60% des surfaces des classes sont vitrées, qu'il n'y a pas de clim prévue, seulement une ventilation double-flux qui devrait baisser de 3° la température ambiante. Les fenêtres sont totalement ouvrantes, sans blocage de sécurité. De même le chauffage est sous dimensionné, la pompe à chaleur définitive n'étant prévue qu'en phase 2. Sans parler des multiples réserves et malfaçons qui sont relevées sur le chantier et qui ne permettent pas d'envisager une rentrée dans les locaux.

Mme le Maire propose de voter sur l'abandon de la tranche optionnelle.

VOTE : 17 POUR – 2 CONTRE (M. LALANDE – Mme BONTOUX) – 4 ABSTENTIONS (MM. MERO – VINCENT – Mme LE MOINE – 1 procuration de Mme GARENTE).

PRESENTATION DU BP 2020 :

Mme le Maire présente en détail par section, et par chapitre, le projet de Budget Primitif 2020. (Power Point)

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- **Section de FONCTIONNEMENT**

○ Dépenses	:	2 686 448 €
○ Recettes	:	2 686 448€

La Section dégage un autofinancement prévisionnel de : 550 000 €

- **Section d'INVESTISSEMENT**

○ Dépenses	:	1 840 356 €
○ Recettes	:	1 840 356 €

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOTE : 16 POUR - 7 ABSTENTIONS : M. MERO – M. VINCENT – M. LALANDE – M. EININGER – Mme LEMOINE – Mme BONTOUX + 1 procuration).

7 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES AVEC LA VILLE DE GRASSE :

Madame le Maire informe que la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles expire avec la ville de Grasse au 31/08/2020.

Il convient d'en prévoir le renouvellement pour une nouvelle période du 01/09/2020 au 31/08/2023. Les termes sont inchangés, le montant de la participation est fixé à 683.12 € par élève et par an pour les maternelles et élémentaires.

Cette convention valide un engagement mutuel à participer financièrement aux charges de fonctionnement, après obtention d'une dérogation.

VOTE : unanimité.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA SPL PAYS DE GRASSE :

Madame le Maire rappelle que la Commune d'Auribeau-sur-Siagne est actionnaire de la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement à hauteur de 1.524,49 € représentant 100 actions, soit 0,5236 % des actions.

A ce titre elle siège au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Pays de Grasse Développement. Il convient d'en désigner les représentants.

- Conseil d'administration : Mme Michèle PAGANIN
- Assemblée Générale : Mme Gisèle TRENTIN.

VOTE : unanimité.

9 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE A L'ALLIANCE DEPARTEMENTALE DES C.C.F.F. :

Madame le Maire propose de désigner un représentant de la Commune à l'Alliance Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts (CCFF).

Notre commune a un CCFF très actif, qui compte de nombreux bénévoles à qui il faut rendre hommage et dont les actions sont primordiales en période estivales "rouges". Il travaille en parfaite harmonie avec les sapeurs-pompiers.

Madame le Maire propose M. Daniel FINOCCHIARO

VOTE : unanimité.

10 – PROPOSITION DE CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES DURANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE :

Madame le Maire propose au conseil la création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire, conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et au le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le montant maximum de cette prime par agent étant de 1000 € à moduler, selon les critères d'attribution précis. Les montants par agents seront déterminés en fonction de la mobilisation des agents pour la période du 24 mars au 10 juillet 2020.

M. MERO demande si cette prime sera réservée à la police ou à tous les agents qui ont été mobilisés : voirie, administratif...

La prime est créée pour toutes les catégories, l'attribution se fera par arrêté individuel selon les sujétions et la mobilisation.

VOTE : unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

- **DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE** : à titre d'information Mme le Maire liste les délégations qu'elle donne aux adjoints et aux conseillers municipaux :

1ère adjointe, **Delphine BELAÏCHE** - Déléguée à l'Administration Générale, aux Ressources Humaines, à l'Éducation, Affaires Scolaires, la Petite Enfance. Membre de la Caisse des Écoles.

2ème adjoint, **Guy ROUSSEL** - Délégué aux Travaux, à la Voirie, aux Services Techniques, à la Sécurité.

3ème adjointe, **Gisèle TRENTIN** - Déléguée aux Finances et à l'Urbanisme.

4ème adjoint, **Florent ROSSI** - Délégué à la Communication, à la Jeunesse, à la Coordination des Élus. Membre du CCAS.

5ème adjointe, **Françoise DUVAL** - Délégué aux Commerces, au Tourisme et au Développement Économique. Vice-Présidente du CCAS.

Conseillers Municipaux Délégués :

- **Sylvie DELIZY**, déléguée à la Vie Associative, au Patrimoine, suivi du dossier de la salle polyvalente et du dossier de la Maison des Associations et de la Culture. Membre de la Caisse des Écoles.
- **Alexandre KAABI**, délégué aux Nouvelles Technologies et au SICTIAM.
- **Magali CHARLEVOL**, déléguée à l'Environnement, aux Déchets, aux Espaces Naturels et Agricoles et aux Cultes. Membre de la Caisse des Écoles.
- **Régis DEGORCE**, délégué aux Affaires Juridiques, à la Police Municipale, au Protocole et aux Relations.
- **Frédérique PICARD**, déléguée au Lien intergénérationnel, au Cimetière, subdéléguée aux affaires scolaires et à l'éducation. Membre du CCAS.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **Daniel FINOCCHIARO**, délégué à la Sécurité Incendie et Inondations. Représentant au CCFF
 - **Alexandre DOS SANTOS**, délégué aux Sports et subdélégué aux Commerces. Membre de la Caisse des Écoles.
 - **Julie MAROT**, déléguée à la Culture et aux Festivités.
 - **Hubert HEINTZ**, subdélégué aux Travaux et aux Finances.
 - **Martine LE VAN**, déléguée au CCAS et aux Séniors. Membre du CCAS.
-
- **ASSOCIATION TWILIGHT** : M. LALANDE souhaite revenir sur le point de l'association TWILIGHT évoqué durant l'examen du BP 2020 « subventions aux associations ». Il voudrait savoir si une solution de stockage avait été trouvée entre la commune et l'association. M. ROUSSEL explique la nature du différent qui s'est retrouvé sur les réseaux sociaux. A la base il s'agissait d'une demande de rendez-vous de la part de M. ROUSSEL qui a été refusée par M. FERUT. Il n'y a donc eu qu'un échange téléphonique vigoureux avec une « interprétation » de cet échange de la part de M. FERUT sur Facebook. La commune souhaitait récupérer un lieu de stockage nécessaire pour ses services techniques, et demandait juste des explications à l'association qui occupait le local. En aucun cas le local d'activité de l'association au Bayle n'était concerné. Pour information, M. FERUT vient en rendez-vous le 10/8 pour rencontrer Mme le Maire.
Mme DELIZY rappelle que les autres associations n'ont pas de locaux privatifs gratuits, et que Twilight en a deux gratuits.
 - **DIFFICULTES DE STATIONNEMENT RUE F. MISTRAL** : M. LALANDE informe que si l'on fait respecter la zone bleue devant les commerces du Bayle, cela génère des problèmes de stationnement rue F Mistral. Mme le Maire rappelle que la place Adrien Rey va être aménagée en parking justement pour essayer de solutionner ce problème.
 - **AEROPORT DE MANDELIEU** : M. MERO demande à Mme le Maire si en sa qualité de conseillère départementale elle a des informations sur les futurs tracés de vols de l'aéroport de Mandelieu ?
Mme le Maire n'a pas d'information particulière, mais elle a pris contact avec l'aéroport et l'association ADNA qui disent qu'Auribeau a été le grand absent des débats. Elle va suivre ce point avec vigilance.
 - **SCOT' OUEST** : M. LALANDE rappelle que le document est à l'enquête publique et qu'il est prévu en orientation un large tracé de desserte pour voirie de Peymeinade vers Auribeau au niveau du Gabre/Peygros. Malgré les remarques de la commune ce tracé a été maintenu, Mme le Maire s'engage à faire modifier ce point lors des prochaines réunions du SCOT'OUEST.
 - M. EININGER souhaite savoir quelle est la suite donnée à la pétition envoyée en Mairie contre le projet du vallon de Juhan. Mme le Maire dit qu'il y a deux recours de particuliers, et qu'il s'agit de dossiers en cours d'instruction. Cette dernière question clos la séance du conseil.

Michèle PAGANIN
Maire d'Auribeau-sur-Siagne